



**Déchets**

### Déchets ménagers : incinérateur, le retour ?

Après beaucoup de tergiversations, le préfet a refusé le projet d'incinérateur en juillet 2008. C'est le résultat du travail tenace des associations et une victoire de la mobilisation de la population. Puy-de-Dôme Nature Environnement se félicite de la maturité de la réflexion populaire qui a adopté notre proposition de refuser le principe de l'incinération quel que soit le lieu de l'implantation.

Rappelons que le projet du Valtom a été concocté à l'unanimité avec une sous représentation voulue des habitants de l'agglomération clermontoise (afin de masquer la responsabilité de ses élus). C'est uniquement l'ambition électorale qui a fait retourner leur veste aux élus clermontois puis au ministre Hortefeux, d'où la décision préfectorale.

Mais l'esprit revanchard, doublé des bisbilles politicardes internes à la majorité départementale a motivé un recours juridique du Valtom (et de Novergie) au Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral.

De plus, depuis 2005, c'est le Conseil Général qui a la responsabilité du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), qui impose actuellement la solution de l'incinération. La première réunion de la commission consultative de la révision de ce plan s'est tenue seulement le 23 mars dernier pour étudier un calendrier de travail de 3 ans !

Le Conseil Général se hâte lentement comme pour donner tout le temps nécessaire à tous les recours juridiques de prospérer en vue de faire annuler l'arrêté de refus de l'incinérateur !

Ces manœuvres sont scandaleuses car elles vont coûter très cher aux contribuables. En effet, la dénonciation du contrat de délégation de service public en cas de refus administratif prévoit une indemnisation limitée (de l'ordre de 10 millions d'euros tout de même), mais les recours juridiques modifient les motifs de rupture et déclenchent l'indemnisation de « profits non réalisés » pouvant tripler la note ! Un genre de parachute doré aux frais de la princesse.

Le Conseil Général a refusé notre demande de prise en charge d'un expert de notre choix (signée par 18 associations) qui avait pour but de faciliter la concertation. C'est donc une représentation associative au minimum de la loi qui siège dans la commission de révision. En tant qu'association agréée, Puy-de-Dôme Nature Environnement en fait partie.

#### Assez de ce triste cirque !

Nous exigeons:

- la solution la moins onéreuse consacrant l'abandon de l'incinération,
- la révision du plan départemental dans un délai inférieur à 1 an,
- la mise à disposition de moyens pour les associations pour contrôler l'étude de ce plan (expertises, documentation, négociations...) .

### 8<sup>ème</sup> FOIRE Eco-biologique Pollen à Sermentizon les 2 et 3 mai 2009.

Marché Biologique - Eco-Habitat - Associations de Protection de l'Environnement-

- Conférences - Animations - Repas bio - Soirée festive avec les Balbelettes : bal à la voix avec un répertoire de chants et de danses traditionnels.

**Nucléaire**

### Tchernobyl encore Yuri Bandazhevsky à Clermont-Ferrand

Le 26 avril 1986, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl explosait. Le nombre exact des victimes restera sans doute inconnu, mais leur liste s'allonge de jour en jour : pompiers, équipages d'hélicoptères, mineurs, liquidateurs appelés pour « nettoyer » le site. Et plusieurs millions de personnes vivent encore sur les territoires les plus contaminés où 80% des enfants sont malades.

Un énorme mensonge s'est instauré pour faire croire que ces territoires sont habitables et réduire les soins aux victimes. L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) contrôle l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour dissimuler la réalité et permettre à l'armement et à l'industrie électro-nucléaire de continuer, voire de se développer.

Le professeur Yuri Bandazhevsky, citoyen d'honneur de la ville de Clermont-Ferrand, a longuement étudié au Bélarus les pathologies induites par la catastrophe de Tchernobyl... au prix de 5 ans de prison et d'une répression continue. Son travail est incontournable dans ce domaine. Il donnera une série de conférences en France et en Suisse avec, notamment, le Réseau Sortir du Nucléaire. Il sera avec nous à Clermont-Ferrand le 27 avril.

Encore, en 2009, nous commémorerons la catastrophe de Tchernobyl

- pour que la vérité soit rétablie
- pour que les victimes soient secourues
- pour mettre fin à une politique énergétique désastreuse

#### A Clermont-Ferrand,

- le dimanche 26 avril, à 10H30

Rassemblement Place de Jaude,  
au pied de la statue de Vercingétorix

- le lundi 27 avril, à 19 H

à L'Ecole supérieure de commerce, 4 Bd Trudaine

#### Conférence débat

- par le Professeur Yuri Bandazhevsky ancien doyen de l'Institut de médecine de Gomel (Bélarus)
- avec le Professeur Laurent Gerbaud du Service de Santé publique du CHU de Clermont-Ferrand

## Les quatre amis de la maison

### Pollution

L'air que nous respirons chez nous, fenêtres bien fermées pour garder la chaleur l'hiver et se protéger des insectes l'été, cet air est très chargé en éléments nuisibles à la santé. Tout ce qui comporte du plastique, sols, meubles, tissus, tous les meubles en aggro, la plupart des peintures etc larguent dans l'air des particules indésirables. Que faire ? Tout changer ? sols, murs, meubles...

Nous pouvons, immédiatement et sans dépense supplémentaire, cesser d'ajouter d'autres polluants à ceux qui sont là. Tout en rejetant moins de poisons divers dans les égouts, ce qui va alléger d'autant la charge des stations d'épuration. Comment ?

D'abord vérifions la quantité et la qualité de nos produits d'entretien : chacun stocke chez soi un nombre indéfini de contenants dont beaucoup sont marquées de sigles signalant le danger de leur usage : attention aux yeux, ne pas avaler, ne pas inhaler, rincer immédiatement après contact fortuit, appeler le centre anti-poison, etc.

Les travaux ménagers sont à haut risque, beaucoup de produits récents se vantent d'être des biocides (bactéricides, insecticides).

Un nettoyage de printemps s'impose : avons-nous besoin de tout cela ? Par quoi les remplacer ?

Quatre amis sont à notre disposition, dans toutes les boutiques grandes ou petites :

- le savon noir pour la lessive du sol, et de tous les vêtements en le dosant bien,
- le vinaigre blanc, pour les sols bien sales et les robinetteries,
- le bicarbonate de soude, qui nous est vanté dans le supplément dominical de notre quotidien, pour de nombreux usages, et en très petites quantités,
- l'argile verte pour venir à bout des taches de graisse, même le cambouis sur ciment,
- Ajoutons des tissus microfibrés, utilisés avec de l'eau, ne plaignons pas l'huile de coude.

Un produit bio de temps en temps ; inventons des recettes avec cendre ou savon de Marseille, soyons prudents et parcimonieux avec les huiles essentielles, traitons les taches avant le passage en machine, etc...

Cessons d'être les esclaves ignorants de ce qui nous empoisonne et qui détruit notre environnement. Et ménageons notre porte-monnaie. 🐛

## Quoi de neuf dans le Puy-de-Dôme ?

### OGM

En matière d'OGM, le contrat de la région Auvergne avec le pôle céréales vallée 'Limagrain' court toujours : 700.000€ sur trois ans. Cette région qui se voulait pionnière en matière de production biologique finance à grand frais des travaux de modification génétique (mutagenèse ou *genetic reverse*). Ces PGM, plantes génétiquement modifiées, représentent un tout aussi grand danger pour la biodiversité que leurs consœurs de chez Monsanto. Rien d'étonnant à cela : le directeur de Limagrain s'exprimant dans la Montagne disait que son seul souci était de profiler cette entreprise selon les critères Monsanto. Nous pensons que l'attribution de cette somme à un groupe qui en 2008 a dégagé son plus gros chiffre d'affaires nous paraît pour le moins incongrue. L'argent du contribuable Auvergnat servira à renforcer ce plan, alors qu'il aurait été plus judicieux d'aider de jeunes agriculteurs à s'établir pour satisfaire une offre insuffisante sur le marché biologique déficitaire, ou lancer des programmes de recherche favorisant les productions naturelles.

Rappel : la gendarmerie n'a toujours pas identifié les malfaiteurs qui ont réussi à faire partir Jean Hugues Bourgeois et sa famille de Teilhet où il s'appropriait à exploiter un domaine en bio.

Le Grenelle de l'environnement a autorisé la coexistence des cultures OGM et non OGM sans mettre en cause une véritable responsabilité en cas de pollution, si ce n'est que d'admettre que 0,9% d'OGM dans les produits bio était une tolérance normale, alors

(OGM suite)

qu'auparavant cette tolérance était de 0%. Implicitement, c'est reconnaître la banalisation des contaminations pour exonérer les semenciers.

Grâce à la vigilance des militants pour le Puy-de-Dôme, pas de nouvelles semailles pour 2009, en dehors des essais dont le délai d'autorisation court toujours et dont la localisation reste secrète.

Ce ne sera plus le cas dorénavant car la localisation de chaque parcelle devra être rendue publique ; enfin le risque de dissémination est bien une réalité prise en compte.

Les maires du Puy-de-Dôme sont invités à prendre à titre préventif un arrêté municipal interdisant la culture en plein champ de plantes génétiquement modifiées en s'inspirant de l'arrêté pris par le maire de Thor (Vaucluse), basé sur l'impact éventuel sur la santé publique et l'environnement.

L'offensive contre les semences paysannes et les semences auto produites se poursuit. C'est pourquoi nous préconisons la production de nos propres semences, ce n'est pas difficile, les échanger entre amis reste une démarche de convivialité et, de plus, cela sert la diversité car beaucoup de ces plantes n'ont pas droit de figurer sur les catalogues officiels et pourtant elles sont là depuis très longtemps, adaptées aux sols, au climat et de surcroît souvent de très bonne qualité de rapport et de goût. De plus, leur stabilité génétique n'est plus à démontrer, ce qui n'est pas le cas des pgm.

Un dossier sur la main-mise sur les semences et l'obtention des brevets établi par la Confédération paysanne a été mis sur notre nouveau site ([www.pddne.eu](http://www.pddne.eu))

**Rappel :** La technologie OGM est utilisée depuis plus de 25 ans. Bactéries et cellules de plantes, multipliées à grande échelle dans des fermenteurs entièrement clos, installés dans des laboratoires bien confinés, produisent des « médicaments » : insuline (depuis 1981), hormone de croissance, facteurs de coagulation, vaccins.... Rien à voir avec les plantes-médicaments, PGM, cultivées en plein champ, dont les productions s'échappent dans le sol via les racines, dans les eaux, dans l'air bien avant d'être récoltées et « purifiées ».

Lire le livre que vient de faire paraître Christian Vélot, maître de conférence en génétique moléculaire, ouvrage de grand intérêt qui s'intitule : « OGM tout s'explique ». 🐛

## **Une Alternative à la station d'Épuration, la Phyto-épuration**

### Eau

Pour une gestion durable de l'eau, il convient de porter son attention sur le traitement des eaux usées et sur la diminution des pollutions à la source.

On observe que les zones humides sont à elles seules des stations d'épuration par leur action naturelle de dégradation et d'élimination des éléments organiques. Ce processus d'auto-épuration est dû en grande partie à des organismes vivants (bactéries, algues) qui minéralisent la matière organique pour ensuite être assimilée par des végétaux supérieurs (macrophytes). Principalement les roseaux, mais aussi d'autres végétaux permettent une oxygénation du milieu et favorisent le développement de micro-organismes aérobies (en présence d'air). Les lits et filtres plantés de roseaux, le lagunage naturel sont des techniques d'assainissement des eaux usées qui copient et améliorent le fonctionnement d'une zone humide. Ce sont des alternatives aux stations d'épuration traditionnelles des eaux usées. Elles peuvent être aussi un complément d'affinage des traitements des eaux et des boues issues de stations d'épuration. Des schémas et compléments sont disponibles sur le site <http://www.epurnature.fr>

Les eaux usées perdent leurs matières en suspension dans le 1<sup>er</sup> étage planté en roseaux, elles sont compostées sur place grâce à l'action des plantes et des bactéries.

Au 2<sup>ème</sup> étage planté en roseaux, le traitement de la matière organique se poursuit et les composés azotés et phosphorés sont réduits. Pour obtenir un taux d'épuration supérieur, dans certains cas on ajoute un 3<sup>ème</sup> étage. (suite page 3)

## Qualité de l'eau potable

Notre facture d'eau est accompagnée d'une feuille d'information : « Quelle eau buvez-vous ? »

Les analyses sont rassurantes, le réseau est fiable. L'eau, peu calcaire, lave sans phosphates depuis toujours, ce que les lessiviers semblaient ignorer.

Nous avons aussi le nom (le sigle) des gestionnaires, mais pas leur adresse. On nous énumère les origines de la ressource, les captages (sans distinguer entre les sources captées dans la montagne et puits creusés le long de l'Allier). Ces informations sont souvent incomplètes : exemple : 11 captages (non identifiés) reliés à 5 « traitements » (nommés mais non localisés).

Nous ne savons pas quelle eau nous buvons ; nous ne savons pas quels « traitements » elle a subi pour arriver « fiable » à notre robinet.

Nous ne savons pas comment est protégée la « ressource » ; quel est le périmètre de protection (obligatoire depuis 1964) qui entoure la source ou le puits, ni même s'il y en a un, et encore moins s'il est vérifié et avec quelle fréquence (il ne l'est pas, faute de personnel). Nous ne savons pas non plus quelle serait l'efficacité d'un véritable périmètre de protection qui, comme son nom l'impose, protégerait le captage des infiltrations d'engrais et de pesticides agricoles, de lixiviats de décharges, de résidus de circulation automobile, de pollution industrielle ou même de stations d'épurations surchargées de toxiques qu'elle ne peuvent éliminer.

Merci de nous envoyer la copie de votre « Quelle eau buvez-vous ? », en indiquant le nom de votre commune. Nous pourrions alors connaître la quantité de sources et de puits utilisés pour notre eau potable, sachant que certains périmètres de protection sont inchangés depuis 1982.

Allons voir les puits de Mezel, et imaginons quelle pourrait être une véritable protection... 📧

(Suite de la page 2) La technologie des filtres plantés de roseaux pour le traitement des eaux usées des collectivités est assez récemment apparue en France, des installations existent en Auvergne. C'est un procédé rustique mais performant, il ne produit pas de boues ni d'odeurs. Il a de bonnes performances épuratoires et s'intègre facilement dans le paysage. Son exploitation n'est pas contraignante, nécessite peu de temps mais de la régularité et de la rigueur. 📧

### PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

19, rue Chabrol – 63200 RIOM

Tel 04 73 83 63 66 – Fax 08 25 17 79 60

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT

Imprimerie DROUIN – 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal avril 2009 – Ne pas jeter sur la voie publique

## Votre avenir dépend de vous...

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 €  
(5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

## Je trie, tu tries, et après ?

Nous trions, tous ou presque, soigneusement ou presque, dans des poubelles, dans des sacs multicolores ; les procédures de recyclage se multiplient. On nous affirme que tant de bouteilles servent à fabriquer tant de vêtements polaires ; tant de canettes de bière se transforment en tant de vélos ; les emballages de carton-aluminium-plastique deviennent, en fin d'année, autant de papiers cadeau portant le logo d'ONG humanitaires ; même les bouchons se transforment en piscines.

Et, en même temps, les décharges explosent au point qu'on se demande si ce système de tri ne serait pas inefficace et pourquoi. Aïe. Alors que le volume des ordures ménagères stagne globalement, la consigne officielle reste « élimination », maître-mot qui évoque le feu purificateur, générateur d'énergie, (« verte » ?), via ces incinérateurs dont la France est la championne européenne et qui sont loin de volatiliser nos déchets. On parle moins de recyclage, de réusage, de transformation, tous ces mots qui ont besoin, pour devenir réalité, d'un tri soigneux mis en pratique tout au long de la chaîne d'usage. Pourquoi les grandes surfaces ont-elles des poubelles géantes où sont compactés leurs déchets et leurs invendus ? Pourquoi la mise en place du tri semble-t-elle impossible à organiser dans les immeubles ? Où est la publicité des entreprises qui fabriquent du tissu polaire, où sont les statistiques de recyclage du papier ? Et, dans la foulée, celles du recyclage des canettes, des piles, des batteries ? Seules quelques vastes escroqueries font les délices des journaux. Escortées de photos de bidonvilles des Tiers Mondes où se recyclent nos télévisions, nos ordinateurs et nos téléphones. On apprend aussi, en passant, que le marché chinois des vieux papiers et plastiques s'est effondré à l'automne dernier et l'on croit comprendre pourquoi la collecte des cartons et surtout celle des plastiques agricoles se fait précaire, voire inexistante.

La collecte des fermentescibles : épiluchures, fleurs fanées et restes de nourritures, qui vient de se mettre en place dans les villes de Clermont-communauté s'accompagne d'un livret de consignes détaillées où ne figure aucune indication sur l'usage qui est fait de ces ordures : compostées, probablement, mais où, par qui, de quelle façon ? Mystère... et cela ne diminue pas le montant de la taxe. Drôle d'incitation ! (ils vont rejoindre, dit-on, la plate-forme de compostage de Véolia, à Aubiat).

Si nos élus avaient autant de cœur à l'ouvrage que nous qui trions nos emballages et nos épiluchures, sans jamais vraiment savoir ce qu'ils deviennent, ils mettraient en place des moyens directement efficaces :

\*remplacer la taxe par la redevance incitative, seul moyen d'alléger réellement les poubelles

\*renoncer à l'élimination des déchets pour adopter le recyclage

\*répandre une information fiable sur les transformations subies par nos déchets

\*contrôler les entreprises spécialisées qui se calfeutrent derrière leurs grilles géantes ornées de l'avertissement implacable « propriété privée ». 📧

Les déchets les moins encombrants sont ceux que l'on n'a pas générés :  
- réusage,  
- choix des produits à emballage réduit, vrac...  
Beaucoup dépend de nous!



## L'AMAP d'Aydat- CHEIRES AMAP

AMAP = Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Elle est née début janvier 2009 quand ses statuts ont été déposés en Préfecture, elle résultait d'environ un an de « tempêtes de cerveaux » d'un groupe d'une quinzaine de personnes.

Une AMAP est un partenariat entre des consommateurs et des producteurs, il participe à l'économie solidaire et au maintien voire à la restauration d'une agriculture à taille humaine. Il favorise le dialogue autour de la biodiversité cultivée, de la sécurité alimentaire en encourageant la diminution de la consommation énergétique, en contribuant à réduire les déchets et emballages et en responsabilisant le consommateur dans ses choix.

C'est une nouvelle façon de s'approvisionner à proximité, qui exige du dialogue et de la compréhension, en proposant des produits locaux et de saison.

**AMAP**

D'autres AMAP existent, ou se créent autour de nous. Si vous voulez les faire connaître par Séves, contactez-nous. Par ailleurs, beaucoup d'entre nous s'approvisionnent en produits frais et de saison à **Le biau jardin**, vous saurez tout sur [www.lebiaujardin.org/](http://www.lebiaujardin.org/)



### Pour sortir du nucléaire

En France, un seul fournisseur d'électricité produite sans secours du nucléaire.

Achetez vos kilowatt/heure à

**ENERCOOP**

11 rue des réglises, 75020 Paris

01 73 02 69 25,

[www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)

### Copinage intéressé

L'association Vélo-cité 63 annonce :

Le programme de récupération-recyclage-prêt de vélos "VELO BOULOT DODO" est désormais opérationnel, grâce à la ville de Beaumont.

En venant 1 rue de la Paix, à Beaumont, vous pouvez :

- nous confier vélos et accessoires dont vous souhaitez vous débarrasser,

- nous aider en mécanique vélo, en manutention, pour la gestion du local, ...

- parler du programme autour de vous, notamment aux employeurs, - adopter un vélo.

contacter par mel ([velocite63@free.fr](mailto:velocite63@free.fr)), consulter tous les détails du programme sur le lien : <http://www.velocite63.net>

## Combrailles durables

L'association « Combrailles Durables » créée le 11 décembre 2008 autour d'un noyau de citoyens motivés a pour but de favoriser la production locale d'énergies renouvelables, de promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. L'association compte aujourd'hui 60 membres.

Une étude ZDE commandée par Manzat communauté au parc des Volcans a été présentée en réunion publique le 21 octobre 2008. C'est lors de cette réunion qu'est née l'idée de développer une autre forme de gestion locale de production des énergies renouvelables. Ce genre de projet est généralement confié à de gros opérateurs industriels. Ce choix laisse peu de place aux citoyens. Combrailles durables se mobilise pour qu'un projet éolien puisse impliquer le maximum de personnes en tablant sur un investissement coopératif ou les habitants du territoire sont actionnaires dans le projet.

Nous n'avons rien inventé, nous nous inspirons de ce qui s'est déjà fait ailleurs, ce qui prouve que nous ne sommes pas de joyeux

**Expéditeur : PdDNE – 19, rue Chabrol – 63200 RIOM**

*Votre avenir dépend de vous...*

*Adhérez à Puy-de-Dôme*

*Nature Environnement !*

(Bulletin d'adhésion en page 3)

**Energies renouvelables**

hurluberlus. Il existe déjà un projet de ce type en Belgique qui a généré un bénéfice net de 47 000 € la première année. Les sommes gagnées sont destinées au financement d'autres projets coopératifs, au financement d'activités pédagogiques et à rémunérer les actionnaires locaux qui dans ce cas sont des enfants. (L'éolienne des enfants à OUYET en BELGIQUE).

D'autres projets sont en cours de finalisation dans le Maine en particulier.

Dès la création de l'association, 4 groupes de travail ont été créés :

- Eolien : dont le projet est l'installation d'une éolienne de taille raisonnée
- Solaire : avec pour projet une collaboration avec la Mairie de Loubeyrat pour l'installation de capteurs photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école
- Communication : dont la mission consiste à faire connaître l'association par ses contacts avec la presse, des réunions publiques d'information (Manzat le 27 février 2009), des rencontres avec les élus des Combrailles, la création d'un blog, la participation à différentes manifestations festives locales, mais aussi une information suivie auprès de ses adhérents
- Juridique et financier : ce groupe travaille à l'évolution de l'association vers un statut de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) et à préparer le montage financier d'un tel projet,

Un 5<sup>ème</sup> groupe est en cours sur le thème des économies d'énergie. Toute personne intéressée peut rejoindre ce projet alternatif qui met le citoyen au cœur du projet ;

1 associé égale 1 voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Les bénéfices sont répartis entre les sociétaires (qui sont rémunérés au taux de rendement moyen des obligations) et une réserve impartageable. L'objectif n'est pas l'enrichissement des « actionnaires ».

Le projet doit être d'utilité sociale (développement des territoires, nouveaux services, développement durable)

<http://combraillesdurables.blogspot.com/>

Contact : [combraillesdurables@laposte.net](mailto:combraillesdurables@laposte.net)

Ou Stéphane Lacombe : 06 87 33 93 39

Ou Isabelle Gardères : 04 73 67 95 02

Ou Combrailles Durables, mairie, le bourg, 63410 Loubeyrat